

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2009

Date de convocation : 01/12/09
La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, Mmes SAUZÉ, , MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Absent : Mme LAFOND, MM. DAUNAS, DUPONT.

Secrétaire de séance : M. GODARD

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Octobre 2009

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance du 12 Octobre 2009.

LOTISSEMENT « LES BOUVREUILS »

PROJET DE PASS FONCIER

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal le projet du lotissement des Bouvreuils, de 50 lots environ, situé Chez Corbin en face du Lotissement « Les Bergeronnettes ».

La SC2I représentée par M. DEBEAULIEU a demandé si la Commune était disposée à prendre en charge six « pass fonciers ».

Monsieur de ROUX rappelle que ce dispositif, déjà appliqué au Lotissement « Les Tournesols », permet aux primo accédants dont les ressources ne dépassent pas un plafond de bénéficier d'un prêt à taux zéro et d'une TVA à 5.50 % en vue de l'acquisition d'un logement neuf et sous réserve de l'intervention d'une ou plusieurs collectivités locales.

Le montant minimal de ces subventions est de :

- 3000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3.

- 4000 € si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4.

Les collectivités qui apportent cette contribution par Pass Foncier recevront une aide de l'Etat de 1000 € ou 2000 € (Plan de relance du 4 Décembre 2008 et circulaire du 30 janvier 2009).

Il propose au Conseil Municipal de réserver 6 « pass fonciers » à la SC2I dans les conditions identiques à celles demandées pour le lotissement des Tournesols.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition.

PARTICIPATION DU LOTISSEUR A L'INTEGRATION URBAINE

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil qu'il convient de réaliser une urbanisation homogène des deux côtés de la Rue des Bergeronnettes.

Pour ce faire, la Commune devra se porter acquéreur d'un terrain appartenant à M. MOUNIER qui permettra de créer une voie reliant le Lotissement des Bouvreuils à celui des Bergeronnettes.

Lors des discussions menées avec le promoteur du futur lotissement, il lui a été proposé d'acheter les 2/3 de ce terrain, la Commune gardant le tiers restant pour réaliser une voie communale. La participation versée par le promoteur au titre de l'intégration urbaine d'un montant de 12 000 € pourra servir aux travaux de création de cette voie.

Le Conseil municipal, invité à se prononcer, décide demander à la SC2I représentée par M. DEBEAULIEU (3 Route de Royan 17200 ST SULPICE DE ROYAN), promoteur du Lotissement Les Bouvreuils de participer à l'intégration urbaine de ce lotissement situé dans un secteur en pleine urbanisation et fixe la contribution de M. DEBEAULIEU à la somme de 12 000 €.

REGLEMENT DE VOIRIE

Monsieur de ROUX indique au Conseil que le règlement de voirie, approuvé lors de la séance du 12 Octobre dernier, a été transmis aux différents concessionnaires (ERDF, GRDF, France Télécom, SDEER, Veolia).

Pour répondre aux réactions de ceux-ci, il a été organisé une réunion au cours de laquelle, après des discussions assez vives, il est apparu opportun d'apporter quelques modifications à ce règlement.

Chaque conseiller a été destinataire du document rectifié.

Les modifications portent essentiellement sur :

- la coordination des travaux (tranchée unique)
- La programmation municipale (modification de la date de remise du programme de travaux de l'intervenant)
- Les demandes d'accord technique

- Le délai de réponse (accord tacite après délai)
 - L'état des lieux (état des lieux contradictoire, délai de reprise de malfaçon)
 - L'organisation de l'intervention (longueur des tranchées ouvertes, signalisation des travaux)
 - La réfection de la couche de surface
- Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, approuve le règlement de voirie modifié pour lequel un arrêté municipal d'application sera pris par le Maire.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ATELIER 10

Monsieur PANNAUD rappelle que lors de la mise en place de l'exposition annuelle de l'Atelier 10, une des barres servant de support s'est descellée du mur, entraînant la chute et la détérioration des tableaux et encadrements présentés.

Il précise que les Compagnies d'assurances de la Commune et de l'Association n'ont pas voulu prendre en charge ce sinistre.

Il propose que la Commune fasse un effort sous la forme d'une subvention exceptionnelle de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION COUP DE POUCE

Madame CHARRIER indique que lors du vote des subventions aux associations, l'association Coup de Pouce a été omise par erreur et elle propose de régulariser cette situation en allouant à Coup de Pouce une subvention de 2 100 € comme l'année passée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

Il est précisé que L'Association Coup de Pouce réalise la distribution du bulletin municipal mensuel qui fait l'objet d'une facturation à part.

Eric PANNAUD indique que le bulletin municipal annuel sera distribué par les conseillers municipaux entre Noël et le 1er Janvier.

SUBVENTION RPI LA CHAPELLE/CHANIERES Pasteur

Madame MICHAUD indique que l'Ecole de la Chapelle des Pots organise une classe de neige dans le Jura du 8 au 18 mars 2010 pour les enfants de CM1 et CM2. (17 enfants de La Chapelle, 28 de Chaniers).

Le coût du séjour est de 480 € par enfant.

Le Conseil Général verse une subvention de 15 € par jour et par enfant € et la Commune de la Chapelle une participation de 3000 €.

L'Ecole de la Chapelle sollicite une subvention auprès de la Commune de Chaniers.

Compte tenu du nombre d'enfants participant à ce séjour, il est proposé de verser une subvention de 1250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une subvention de 1250 € à l'Ecole de la Chapelle des Pots.

ACQUISITION DE LA CABANE POUR LA BAIGNADE.

Monsieur MACHEFERT est invité à quitter la séance

Monsieur de ROUX rappelle le succès remporté par la nouvelle baignade de Chaniers l'été dernier dont le poste de secours était installé dans une cabane que la commune avait louée à M. MACHEFERT.

Il propose que la Commune se porte acquéreur de cette cabane appartenant à M. MACHEFERT pour un montant de 1000 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

RAPPORT SEMIS

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal que la SEMIS a fait parvenir les rapports d'activités 2008 des opérations qu'elle a réalisées sur Chaniers.

- 5 Logements locatifs sociaux – Avenue Charles de Gaulle
- 2 logements locatifs sociaux Place de la Seigneurie/Rue St Antoine

- 4 logements locatifs sociaux – La Baine
- 9 Logements locatifs sociaux – Rue des Sables
- Lotissement le 7 Journaux

Compte tenu des déficits constatés sur certains programmes, il propose au Conseil de reporter la présentation de ces rapports à la prochaine séance, après demande d'éclaircissement auprès de la SEMIS.

COMPTABILITE : VIREMENTS DE CREDITS

Madame CHARRIER explique au Conseil Municipal qu'afin de couvrir plusieurs dépenses supplémentaires qui s'élèvent à 35 980 € (Ateliers, bassin d'orage et SIG), il convient de procéder aux virements de crédits et aux votes de crédits supplémentaires suivants :

- Art 10222 Recettes : FCTVA + 6 000 page du budget impactée : 16
- Art 205 Dépenses : Logiciels SIG + 3 715 page du budget impactée : 14
- Art 2313-183 Dépenses :
 - Const. Ateliers : + 1 300 page du budget impactée : 20
- Art 21318-207 Dépenses :
 - Trvx Ecoles - 28 500 page du budget impactée : 23
- Art 2151-211 Dépenses :
 - Carrefour la Tonnelle + 86 180 page du budget impactée : 26
- Art 2315-211 Dépenses :
 - Carrefour la Tonnelle - 52 680 page du budget impactée : 26
- Art 2188-223 Dépenses :
 - Achats bacs OM - 1 480 page du budget impactée : 29
- Art 773 – Mandats annulés : + 2 535 page du budget impactée : 12
- Chapitre 023 :
 - virement à section Inv + 2 535 page du budget impactée : 10
- Chapitre 021 :
 - virement de la section Fonct + 2 535 page du budget impactée : 16

Budget annexe « Immeuble Aliénor d'Aquitaine » :

Vote de crédits supplémentaires :

Suite aux départs de différents locataires cette année, les crédits prévus à l'article 165 – Reversement de caution, sont insuffisants, il convient donc de voter les crédits supplémentaires suivants :

- Art 165 Dépenses : Reversement caution + 20 page du budget impactée : 11
- Art 165 Recettes : caution + 20 page du budget impactée : 12

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les votes et virements de crédits proposés.

FRAIS D'INTÉGRATION DU LOTISSEMENT LES BERGERONNETTES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'intégration des VRD et espaces verts du Lotissement les Bergeronnettes dans le domaine communal.

Il convient de régler les frais de notaire d'un montant de 601.78 € et pour ce faire procéder au virement de crédits suivant :

Dépense Investissement Article 2151-119	+ 602
Article 2111-159	- 602

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de régler les frais de notaire relatif à l'intégration des VRD du Lotissement les Bergeronnettes et approuve le virement de crédit proposé.

PROJET EDUCATIF LOCAL

Monsieur de ROUX rappelle que le contrat ENFANCE JEUNESSE signé avec la Caisse d'Allocations Familiales arrive à échéance à la fin de l'année.

Un nouveau projet a été élaboré par la Commission et l'animateur et présenté lors de la réunion du Groupe de Pilotage. Ce document doit être transmis aux partenaires institutionnels avant la fin de l'année.

le projet porte essentiellement sur les actions suivantes :

Renforcer le tissu associatif chagnolais

Mise en place d'un accueil adolescents

Maintenir la qualité des accueils périscolaires de l'ASLH Souris verte au Maine Allain et de l'ASLH Les Coccinelles dans le bourg

Faire de la pause méridienne un moment agréable et éducatif

Dynamiser l'accueil de la Petite Enfance

Réflexion sur la problématique de l'accueil Petite Enfance

Une fois le projet adopté par les instances institutionnelles un nouveau contrat Enfance Jeunesse sera signé.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le contrat à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

RESULTATS DE L'ENQUETE PUBLIQUE : INTEGRATION DES VRD LOTISSEMENT LES 7 JOURNAUX

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que par délibération en date du 7 Septembre dernier il avait été décidé de réaliser un transfert d'office des VRD du lotissement des 7 Journaux dans le domaine public communal en vue de mener à terme les démarches entreprises en 1984 et interrompues faute d'identification des propriétaires.

L'enquête publique s'est déroulée du 16 Novembre au 02 Décembre 2009 à l'issue de laquelle le Commissaire-Enquêteur a constaté que le registre ne contenait aucune observation et a donc donné un avis favorable à l'intégration des VRD du Lotissement les 7 Journaux cadastré AX 490 et 501.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le transfert d'office dans le domaine public communal des parcelles cadastrées AX 490 et 501 correspondant aux VRD du Lotissement les 7 Journaux et mandate Monsieur le Maire en vue de mener à bien cette procédure et signer toutes pièces à intervenir.

Monsieur de ROUX rappelle que le permis de construire en vue de la construction de la Résidence senior, est en cours d'instruction.

ALIENATION DE LA MARE DE CHEZ BERTAUD – ESTIMATION DES DOMAINES

Monsieur de ROUX rappelle que par délibération en date du 12 Octobre dernier le Conseil Municipal, à l'issue de l'enquête publique, s'était prononcé favorablement pour l'aliénation à M. Serge DUBIN de la Mare de Chez Bertaud (cadastrée BH 447) d'une superficie de 598 m², sous réserve de l'estimation des domaines.

Le service des Domaines a estimé cette parcelle à 354 €.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, donne un avis favorable à la cession de la parcelle cadastrée BH 447 à Monsieur Serge DUBIN au prix de trois cent cinquante quatre euros (354 €), les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur.

RECOUVREMENT DE FRAIS POUR ELAGAGE : 336 €

Monsieur de ROUX indique qu'en raison du manque visibilité et l'envahissement du trottoir gênant le cheminement des piétons, il avait été demandé à M. Mme ISMAY de faire procéder à l'élagage de la haie bordant leur propriété, Route des Vignerons.

Après mise en demeure, les intéressés ne réalisant pas les travaux d'élagage, les Services communaux y ont procédé.

Il convient à présent de recouvrer auprès de M. Mme ISMAY la somme de 336 Euros correspondant aux 24 heures de travail (x 14 €) réalisées par les employés communaux.

MEDIATHEQUE : Mise en place d'une pénalité forfaitaire en cas de non restitution de livre.

Monsieur de ROUX indique au Conseil qu'il a été constaté que certains livres n'étaient pas rapportés malgré les relances faites auprès des emprunteurs.

Il souligne que le service de la médiathèque est gratuit tant au niveau de l'inscription qu'au niveau du prêt et que la non restitution de livres représente un coût dans le fonctionnement de la médiathèque et un appauvrissement de son fonds.

Il propose donc d'instituer une pénalité forfaitaire de 30 € par livre en cas de non restitution.

Monsieur RICHON indique que l'on pourrait demander une caution.
Madame CHARRIER souligne que ce système serait trop lourd à gérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'instituer une pénalité forfaitaire de 30 € par livre non restitué.
Le courrier de rappel qui sera adressé aux personnes concernées comportera une date butoir.

TRETEAUX DE FRANCE 2010

Monsieur de ROUX informe le Conseil que les Tréteaux de France ont adressé la programmation de leur tournée 2010/2011.

Marcel MARECHAL, pour sa dernière tournée, propose de jouer « Le Bourgeois Gentilhomme » le Vendredi 13 Août 2010.

Le Conseil Municipal adopte cette programmation.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

TELETHON

Madame FALLOURD rappelle que l'organisation du Téléthon à Chaniers avait deux objectifs : d'une part collecter des dons pour le Téléthon et d'autre part réunir les associations chagnolaises autour d'un projet commun.

Dix associations ont répondu à l'appel : la Gymnastique Volontaire, l'Atelier 10, le Judo-Club, l'AS Foot, le Club de tennis, le Club de Country, les Associations de Parents d'Elèves des Ecoles Pasteur et Ronsard, la Médiathèque et le Comité d'Animation.

Elle remercie ces associations pour les activités qu'elles ont proposées tout au long de cette journée, (jeux pour les enfants, randonnée, démonstration de country, etc,) les bénévoles qui ont préparé des gâteaux qui ont été mis en vente, le DJ qui a animé la soirée gratuitement, l'ensemble des sponsors (Chaniers, Saintes, Rochefort, Courcoury) et tous ceux qui ont participé activement à cette manifestation.

Le Téléthon organisé à Chaniers a rapporté la somme de 1780 € soit 600 € de plus que l'année passée. Encore merci à tous les participants.

SMICTOM

Monsieur FOURRÉ rappelle que l'opération « Compostage » qui s'est déroulée courant novembre a remporté un vif succès. Plus de 300 personnes ont assisté aux réunions publiques organisées à la salle des fêtes et à la salle omnisports.

A ce jour plus de 200 composteurs ont été distribués.

L'objectif est d'équiper entre 20 et 30% des foyers.

Pour le SMICTOM la campagne de compostage menée sur Chaniers est une réussite.

Monsieur FOURRÉ rappelle que la réglementation en matière de sécurité, mise en place par la CPAM en faveur du personnel effectuant la collecte, interdit désormais aux camions du SMICTOM d'effectuer des marches arrière.

Il précise qu'en France, plusieurs accidents mortels sont à déplorer dans le cas des marches arrière.

Les ordures ménagères n'ont pu être ramassées à plusieurs reprises Place de l'église en raison de la gêne occasionnée par un véhicule stationné devant le presbytère, empêchant ainsi le camion du SMICTOM de faire demi-tour.

Monsieur de ROUX indique qu'un arrêté interdisant le stationnement à cet endroit va être pris.

Madame MICHAUD fait remarquer qu'à force d'interdire le stationnement partout dans le bourg, on va rencontrer des problèmes de parking.

Monsieur de ROUX souligne qu'il s'agit là d'une gêne à la sécurité et à la tranquillité publique qu'il faut privilégier par rapport au stationnement.

Monsieur FOURRÉ indique qu'il y aura courant 2010 une modification dans la collecte des ordures ménagères. Ainsi toute poubelle contenant du verre ne sera pas ramassée.

Il rappelle que le traitement du verre coûte 15 € la tonne alors que le verre trouvé dans les ordures ménagères coûte 150 € la tonne.

La Commune va être confrontée à ce problème en ce qui concerne les conteneurs collectifs et ceux de la salle des fêtes.

Monsieur de ROUX indique que le SMICTOM a proposé d'installer douze points de collecte pour le verre et le papier en remplacement de la tournée en porte à porte qui représente un surcoût.

Si Chaniers a fait le choix de la collecte en porte à porte c'est que les points d'apport volontaire étaient toujours pleins et encombrés par toutes sortes de détritux.

M. FOURRÉ précise que sur 180 communes du SMICTOM, Chaniers reste la seule à être collectée en porte à porte pour le verre et le papier. Il craint cependant qu'avec des points d'apport volontaire les poubelles soient moins bien triées qu'auparavant.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le porte à porte, aux nouveaux tarifs du SMICTOM.

SIGNALISATION

Madame MONTALESCOT rappelle la demande de limitation de vitesse à 30 km/h dans le village de Chez Chassériaud, Chemin des Brandes.

Monsieur HANNIER indique qu'il est nécessaire de limiter la vitesse à 30 km/h dans la rue de Chez Bertaud.

Monsieur FOURRÉ demande si le panneau 50 km/h situé avenue des deux Charentes avant le passage à niveau de Chez Fazilleau qui gêne la visibilité au débouché de la Rue des Sables, peut être déplacé et mis en place à hauteur du bassin d'orage.

Madame SAUZÉ demande qu'un sens de circulation soit matérialisé au sol sur le parking de la Salle omnisports.

Rue des Ajoncs :

Monsieur GRAVELLE fait remarquer le mauvais état de la Rue des Ajoncs. Il indique que GDF doit y faire des travaux.

Monsieur de ROUX indique que sa réfection est prévue en 2010.

Monsieur GRAVELLE indique qu'on lui a fait remarquer que la sortie de la rue des Ajoncs qui est prioritaire sur la Route des Vergers est dangereuse.

Monsieur PANNAUD propose qu'il soit demandé au Département de mettre la signalisation « Route non prioritaire » Route des Vergers.

Monsieur GODARD indique qu'il n'est pas possible de laisser cette priorité à droite. Il est nécessaire de mettre en place des balises pour bien positionner cette intersection.

Rue des Martinets : Monsieur GODARD demande qu'une intervention soit faite sur la chaussée afin de réparer les trous qui se sont formés.

REUNION CDA

Monsieur de ROUX demande au Conseillers ce leur avis sur la réunion avec les représentants de la CDC de Saintes, pour la création d'une Communauté d'Agglomération.

M. HANNIER indique qu'il n'a pas eu l'impression d'une avancée.

Monsieur RICHON souligne que cela a permis de mettre face à face ce qu'envisagent respectivement Chaniers et Saintes.

Madame FALLOURD pense que cette réunion a été utile et qu'elle a permis une prise de connaissance.

Monsieur de ROUX signale que Chaniers a quand même indiqué les compétences qu'elle souhaitait et qui ne sont pas éloignées de celles de Saintes.

Monsieur GRAVELLE pense que les populations des communes sont très attachées à la notion de commune et qu'il convient de bien expliquer ce qu'est une communauté d'agglomération.

Madame MONTALESCOT propose qu'une réunion soit organisée pour informer les habitants.

Monsieur de ROUX indique qu'il souhaite, le moment venu, que l'adhésion à la C.D.A. fasse l'objet d'un référendum. En effet on ne peut adhérer sans qu'il y ait un accord express de la population.

L'intercommunalité n'est pas comprise car elle n'est pas expliquée.

La Commune a une compétence générale

Dans une C.D.A. ou une C.D.C. la Commune transfère un certain nombre de ses compétences ce qui veut dire qu'elle ne peut plus les exercer et donc ne plus réaliser de dépense dans le domaine des compétences transférées.

Par exemple si la Commune transfère la compétence scolaire, il n'y a plus de ligne de dépenses pour tout ce qui a trait aux écoles. La Commune cesse d'être responsable.

Dans le cas du transfert de la compétence économique, la Commune ne pourra plus réaliser de zone commerciale ou artisanale. La C.D.A. sera compétente.

Si on fait une CDA avec les compétences dont on a parlé on ne pourra pas les financer avec la Taxe Professionnelle seule mais avec des impôts transférés et là, la Commune n'aura donc plus la même maîtrise de sa fiscalité. Toutefois des investissements que la Commune ne peut pas réaliser seule pourront être réalisés par la C.D.A. C'est même le but de l'opération.

Monsieur RICHON propose qu'une réunion de la Commission soit organisée afin de pousser plus loin la réflexion.

Monsieur de ROUX indique que maintenant que l'on a une idée des compétences à transférer, il convient de les affiner et d'étudier leur financement.

La séance est levée à 23 H 10

Le Secrétaire de séance,
Jean-Michel GODARD